

Mairio

1 Place Albert Rey - 73110 La Rechette Tél. **04 79 26 50 32** - Fax : 04 79 25 78 25 E-mail : mairie⊛la-rechette.com

www.fa-rochette.com

Objet

Règlement intérieur

Date de convocation 1er avril 2021

> Date d'affichage 19 avril 2021

Nombre de conseillers en

exercice:

29

Nombre de présents :

24

Nombre de votants :

29

Exprimés:

29

République Française

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de La Rochette

Le dix avril deux mil vingt un à neuf heures

En séance publique, sous la présidence de Monsieur David ATES, Maire Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

<u>Présents</u>: David ATES, Nathalie REBATEL, Pierre VERNEY, Olivier GUILLAUME, Jacky DONJON, Jacky GACHET, Thierry MONTEL, Christine FONTAINE, Véronique CORTES ROUX-LATOUR, Lionel FUENTES, Guillaume FOUCHER, Christophe SCHOERLIN, Florence YSARD JACOB, Christophe DUTHEIL, Elodie VANACKERE, Mathilde GAZZA, Jean-Marc DEBAUGE, Morgane ALVES DIAS, Sarah COMMUNAL, Céline BORDIER, Jean-Claude BENGRIBA, Annie GONTARD, Virgile FIELBARD, Laurent BONNOT

<u>Procurations</u>: Emmanuelle ATES à Jean-Marc DEBAUGE, Carine PIBOULEU à Jean-Marc DEBAUGE, Gilles GLAREY à Mathilde GAZZA, Delphine LAINÉ à Laurent BONNOT, Fabien GARCIA à Annie GONTARD

Monsieur Jean-Marc DEBAUGE a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation.

Il a pour objet de préciser les modalités de détail du fonctionnement de l'assemblée et fixe notamment :

- les conditions d'organisation des débats d'orientation budgétaire
- les règles de présentation et d'examen des questions orales ainsi que leur fréquence
- les conditions de consultation des projets de contrats ou marchés

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à se prononcer sur ce règlement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-8.

Vu l'installation du conseil municipal en date du 12/03/2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

approuve le règlement du conseil municipal tel que présenté et joint en annexe de la présente délibération

CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	POUR(S)
0	0	29

Tous les membres présents ont signé au registre. Pour extrait certifié conforme.

